

Le 12 août 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-293

Développement économique

Travaux de fouilles
archéologiques préventives dites « phase 3 » -
zone d'activités économiques Nexter/Valmy
Commune de Mably

Mission de coordination de sécurité et de
protection de la santé des travailleurs (SPS)

Marché avec la société
CREA SYNERGIE

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a programmé des travaux de fouilles archéologiques préventives dites « phase 3 » dans la ZA Nexter/Valmy de Roannais Agglomération, sur la Commune de Mably ;

Considérant qu'une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs est obligatoire et qu'une consultation restreinte a été organisée par mail le 4 novembre 2021, auprès de cinq sociétés spécialisées ;

Considérant les 5 offres reçues, et leur analyse au vu des critères de choix annoncés dans la consultation ;

DECIDE

- d'approuver la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative aux travaux de fouilles archéologiques préventives dites « phase 3 » dans la ZA Nexter/Valmy de Roannais Agglomération, sur la Commune de Mably, avec la société CREA SYNERGIE ;

- de préciser que le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 765.50 € HT.

*Par délégation du Conseil Communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,*

JACQUES TRONCY

*Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics*

